



# **PROPOSITION DE RÈGLEMENT SECTORIEL**

## **SECTION SALABERRY**

**3 MAI 2021**

# 4 GRANDS ENJEUX

- COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA
- TÂCHE
- PRÉCARITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE
- RÉMUNÉRATION

# COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

➤ BAISSÉ DES RATIOS DE 1 POUR LES MATERNELLES 4 ET 5 ANS EN MILIEUX DÉFAVORISÉS

➤ ANNEXE PRÉVOYANT DES RESSOURCES EN SOUTIEN AUX TITULAIRES  
DES CLASSES D'ACCUEIL

} 2 M\$

➤ INTÉGRATION DE L'ANNEXE 25 SUR LES RÈGLES DE FORMATION DE GROUPES

➤ MONTANT ANNUEL DE 675 \$ PAR GPAE

} 300 000 \$

# COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

➤ AJOUT DE 225 CLASSES SPÉCIALES SUR 3 ANS :

- 2021-2022 : 75 CLASSES

- 2022-2023 : 75 CLASSES

- 2023-2024 : 75 CLASSES

**18 M\$**

➤ COMITÉ SUR LA COMPOSITION DE LA CLASSE AVEC CONCILIATEUR FAISANT RAPPORT AU MINISTRE

➤ COMITÉ SUR LA RÉVISION DE L'ARTICLE 8-9.00 (DISCUSSIONS SUR LES ANNEXES 19 ET 47)

➤ MISE À JOUR DE L'ENTENTE DE JUIN 2011

**1 M\$**

# COMPOSITION DE LA CLASSE ET SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

- À LA FP ET L'EDA, SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CLASSE } **2,2 M\$**
- AJOUT DE GROUPES ORDINAIRES AU PRIMAIRE DANS LES MILIEUX DIFFICILES AUTRES QUE LES MILIEUX DÉFAVORISÉS } **40 M\$**
- SOUTIEN AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ET AUX ÉLÈVES AFIN DE FAVORISER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS ÉLARGIS AUX MILIEUX 7 ET 8 } **6 M\$**

# TÂCHE

➤ AU PRÉSCOLAIRE, RÉDUCTION D'UNE DEMI-HEURE DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ÉVEIL SANS MODIFIER LA DURÉE DE LA TÂCHE ÉDUCATIVE

➤ SURVEILLANCES CONFIEES À D'AUTRES CORPS D'EMPLOI (PRIMAIRE)

} 15 M\$

➤ À L'EDA, 32 HEURES DE JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET PRISE EN COMPTE DU SUIVI PÉDAGOGIQUE LORS DE L'ÉLABORATION DE LA TÂCHE

} 2 M\$

# TÂCHE

- ANNUALISATION DE LA TÂCHE (TC + TNP = ATP)
- LIBÉRATION POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES :
  - 1/2 JOURNÉE EN 4<sup>E</sup> ANNÉE
  - 1 JOURNÉE EN 6<sup>E</sup> ANNÉE
- AU MOINS 10 % DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DES ENSEIGNANTS ET LE RESTE DÉTERMINÉ APRÈS CONSULTATION DU SYNDICAT (EN RESPECT DES ENTENTES LOCALES)
- MANDAT AU CNC D'ÉTUDIER LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ À LA FP ET DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE À LA FP ET À L'EDA

} 1 M\$

# PRÉCARITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

➤ ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS MENTORS ET PROGRAMME DE MENTORAT



**27 M\$**

➤ À LA FP, TEMPS DANS LA TÂCHE COMPLÉMENTAIRE POUR SUIVRE DES COURS DU BACCALAURÉAT (POUR LES ENSEIGNANTS À CONTRAT, MAXIMUM DE 45 HEURES / ANNÉE)

➤ AUX JEUNES, CONTRATS SE POURSUIVENT JUSQU'AU 30 JUIN (SI AU MOINS LES 80 DERNIERS JOURS COUVERTS)



# PRÉCARITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

➤ À LA FP ET À L'EDA, AJOUT DE 75 POSTES (1<sup>ER</sup> JUILLET 2021)

+

➤ À LA FP ET L'EDA, COMITÉ POUR ÉTABLIR UN NOUVEAU MÉCANISME D'OCTROI DE POSTES

➤ RÉDUCTION DU NOMBRE D'HEURES PRÉALABLEMENT DÉTERMINÉES POUR LE DÉCLENCHEMENT D'UN CONTRAT À TEMPS PARTIEL (144 HEURES À LA FP ET 200 HEURES À L'EDA)


# ARBITRAGE ET AUTRES DEMANDES PÉRIPHÉRIQUES

- AMÉLIORATIONS AU PROCESSUS D'ARBITRAGE
- ADAPTATION À LA LNT (MINIMUM DE 2 JOURS) POUR OBLIGATIONS FAMILIALES, NOTION DE PARENT, HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE
- PRISE DU CONGÉ POUR DÉCÈS AU DÉCÈS OU AUX FUNÉRAILLES (AU CHOIX DE L'ENSEIGNANT)
- POSSIBILITÉ D'UTILISER LES 6 JOURNÉES DE MALADIE POUR AFFAIRES PERSONNELLES AVEC PRÉAVIS DE 24 HEURES

# ARBITRAGE ET AUTRES DEMANDES PÉRIPHÉRIQUES

- POSSIBILITÉ DE DÉBUTER LE CONGÉ POUR DÉCÈS LA VEILLE DANS LES CAS D'AIDE MÉDICALE À MOURIR
- À LA FP ET À L'EDA, INTÉGRATION DANS LES MATIÈRES LOCALES DES LISTES DE RAPPEL
- CUMUL D'EXPÉRIENCE DURANT UNE INVALIDITÉ

# RÉMUNÉRATION

- AUGMENTATION DE 1,20 \$ À 1,80 \$ DE LA COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT ET AJUSTEMENT DES PLAFONDS EN PROPORTION
  - OFFRE D'INTÉGRER L'ENTENTE ADMINISTRATIVE DE 2015 SUR LA CONTRIBUTION AUX ASSURANCES À LA CONVENTION COLLECTIVE (INTERSECTORIEL)
- 
- 4,5 M\$